

## SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BREAL-SOUS-MONTFORT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Joseph DURAND**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2009.

**Présents** : M. DURAND, M<sup>me</sup> DEMAY, M. ETHORE, M<sup>me</sup> LAISNE, M. BERTHELOT, M<sup>me</sup> VERDAN, M. VERRON, M<sup>me</sup> GRUEL, M. HEBERLE, M<sup>me</sup> LE PENNEC, MM. RENAUDIN, GOUILLET, MM<sup>mes</sup> ROBIN, POIRIER, MM. TARDIF, HERCOUET, MM<sup>mes</sup> JEHANNIN, LE GALL, LORY-BERCHOT, MM. RIBAUT, DUFRAIGNE, GEFFROY et M<sup>me</sup> VANSTEENE.

**Absents excusés** : M<sup>me</sup> DELALANDE qui a donné pouvoir à M<sup>me</sup> VERDAN. M<sup>me</sup> MEREL qui a donné pouvoir à M. ETHORE et M. GOMBEAU qui a donné pouvoir à M. DURAND.

**Absent** : M. JEHANNIN.

M<sup>me</sup> Corinne LE GALL est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **1) Tarifs municipaux 2010 - locations du Centre Culturel "Brocéliande"**

Les Commissions "Culture" et "Vie Associative" ont proposé au Conseil Municipal de réévaluer les tarifs 2009 concernant les locations du Centre Culturel "Brocéliande".

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de réévaluer les tarifs 2009 des locations du Centre Culturel "Brocéliande" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 comme suit :

#### **Annexe I**

	Activités	Associations bréalaises		Associations extérieures			Particuliers bréalais		Particuliers extérieurs			Noces d'Or	C.E. Bréalais		C.E. extérieurs		Nettoyage		
		Tarif de base	Location 8 h sup.	Tarif de base	Location 8 h sup.	Forfait annuel utilisation 1 à 3 h/ semaine	Tarif de base	Location 8 h sup.	Tarif de base	Location 8 h sup.	Forfait annuel utilisation 1 à 3 h/ semaine		Tarif de base	Location 8 h sup.	Tarif de base	Location 8 h sup.	Réunion	Buvette	Repas
Salle "Le Grillon"	Spectacles : théâtre, cinéma, concert, etc Assemblée générale, conférence, etc	44.20	22.10	110.90	55.50	332.70	62.30	31.20	175.30	87.70	525.90		89.50	44.80	215.80	107.90	52.80		
Hall	Vin d'honneur, expo, buvette, etc	38.90	19.50	97.70	48.90	293.10	54.50	27.30	153.30	76.70	459.90		79.20	39.60	190.90	95.50	52.80	74.10	74.10
Salle "Viviane"	Sportives : judo, yoga, acrobatie, etc Convivialités : loto, repas, etc	54.50	27.30	136.90	68.50	410.70	76.50	38.30	215.40	107.70	646.20	54.50	111.60	55.80	269.10	134.60	31.70	47.60	52.60
Scène "Glenmor"	Culturelles et sportives : danse, gym, yoga, théâtre, concert, récital, etc Complément salle 2 : orchestre, sono, etc	11.70	5.90	29.40	14.70	88.20	16.80	8.40	47.40	23.70	142.20	11.70	23.40	11.70	56.20	28.10	12.80	12.80	12.80
Salle "Merlin" (ou "Viviane") et Hall	Conviviales : loto, repas, club 3ème âge, concours belote, soirée dansante, etc Diverses : A.G., conférence, expo, etc	92.10	46.10	231.40	115.70	694.20	129.70	64.90	365.10	182.60	1 095.30	92.10	188.10	94.10	453.70	226.90	84.60	121.70	126.30
Cuisine	Préparation repas, vaisselle, etc	76.50	38.30	192.30	96.20	576.90	107.70	53.90	303.00	151.50	909.00	76.50	157.00	78.50	378.40	189.20			31.60
Salle "Xavier Grall" - Salle "Pierre Jakez Hélias"	Multifonctions : réunion, travaux pratiques, etc Petites convivialités, etc	38.90	19.50	97.70	48.90	293.10	54.50	27.30	153.30	76.70	459.90	38.90	79.20	39.60	190.90	95.50	26.50	31.60	31.60
Tribune		30.00		80.00								80.00							
Sonorisation		6.50																	
Vaisselle Salle X. Grall		30.70																	
Branchement Hors Cuisine		21.70																	

#### **Annexe II**

*Nonobstant les tarifs indiqués en ANNEXE I il a été convenu ce qui suit :*

*- Les associations percevant des subventions bénéficieront d'une réduction de 50 % du tarif à l'occasion de leur première utilisation annuelle. Au-delà de cette première mise à disposition, il leur sera appliqué plein tarif.*

*- Les associations ne percevant pas de subventions bénéficieront d'une location à titre gratuit et d'une seconde à demi-tarif. Au-delà de ces deux utilisations, il leur sera appliqué plein tarif.*

*- Les associations Bréhalaises organisatrices de réveillons se verront appliquer le tarif afférent aux associations extérieures.*

*- Les particuliers Bréalais et extérieurs organisateurs de réveillons se verront appliquer le tarif de base plus 8 heures supplémentaires.*

*- Les associations agissant en qualité d'organisateur de spectacle à des fins uniquement lucratives (Thé dansant...), sans autres vocations ou objectifs, devront acquitter un loyer correspondant aux catégories suivantes :*

*- association Bréhalaise : tarif association extérieure,*

*- association extérieure : tarif particulier extérieur,*

**- organisateur de spectacle : tarif comité d'entreprise.**

- Les manifestations donnant lieu à la perception de droits d'entrée feront l'objet d'une location à demi-tarif au minimum.
- La mise à disposition des salles sera consentie à titre gracieux pour les manifestations suivantes :
  - \* Assemblées générales, arbres de Noël, vins d'honneur noces d'or ..., réunions et expositions dans le cadre des activités des associations locales et autres manifestations ne procurant pas de recettes,
  - \* Repas annuel réservé aux adhérents des associations bréhalaises (le ménage et la vaisselle seront facturés).
- Les manifestations organisées par des associations à but humanitaire ainsi que celles ayant pour vocation de servir une oeuvre reconnue d'intérêt général (ex. : téléthon ...) bénéficieront de la gratuité des salles.
- Le nettoyage sera systématiquement facturé sauf dans le cadre d'utilisations régulières hebdomadaires, assemblées générales, arbres de Noël, vins d'honneur noces d'or ..., oeuvres humanitaires.
- La mise à disposition des salles Merlin et Viviane cumulées à l'attention de particuliers ne sera possible que pendant la période du 01/07 au 31/08.
- Une caution dont le montant est fixé comme suit sera demandée à chaque utilisation :
  - Forfait : 500 € (quel que soit le nombre de salles louées)
  - Si utilisation cuisine : + 200 €
- L'organisation de manifestations à des fins culturelles, par des associations locales ou reconnues d'intérêt général pour la vie locale, pourra bénéficier d'une tarification spécifique égale à 50 % des recettes nettes, jusqu'à concurrence du montant de la tarification normalement applicable (annexe I).

- précise que dans l'annexe I les tarifs d'utilisation des tribunes escamotables sont applicables à compter du 6 novembre 2009,
- décide de fixer des pénalités sur le rangement et le nettoyage au Centre Culturel :
  - \* nettoyage des tables sur chariots non effectué : 20 € par chariot,
  - \* rangement des tables et des chaises non effectué : 85 €,
  - \* tri sélectif non fait ou mal fait : 30 €.

**2) Tarifs municipaux 2010 - cimetière**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réévaluer les tarifs 2009 concernant les concessions, la taxe d'inhumation dans le cimetière communal et la taxe funéraire.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de réévaluer les tarifs 2009 des concessions, de la taxe d'inhumation dans le cimetière communal et de la taxe funéraire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 comme suit :

Cimetière	Tarifs 2010
- Concessions	
* 50 ans	271.37 €
* 30 ans	162.82 €
- Taxe d'inhumation	47.21 €
- Taxe funéraire	20.00 €

**3) Tarifs municipaux 2010 - droits de place**

La Commission "Affaires Economiques" a proposé au Conseil Municipal de réévaluer les tarifs 2009 concernant les droits de place.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de réévaluer les tarifs 2009 des droits de place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 comme suit :

Droits de place	Tarifs 2010
- Prix au ml (activité commerciale)	1.00 €
- En cas d'utilisation occasionnelle du domaine public :	
* par demi-journée	10.69 €
* la journée	21.37 €
- En cas d'utilisation régulière du domaine public :	
* par demi-journée	5.36 €
* la journée	10.72 €

#### **4) Cinéma - avenant de transfert de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2009 concernant le transfert de compétence "*Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels : sont déclarés d'intérêt communautaire la programmation, la réalisation et la gestion des futurs équipements cinématographiques de Bréal-sous-Montfort et de Plélan-le-Grand*".

La Commune de Bréal-sous-Montfort ne peut plus assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de construction d'un cinéma. Il y a donc lieu de transférer le marché de maîtrise d'ouvrage signé avec le Cabinet d'Architecture Raffegau et Associés.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert de maîtrise d'oeuvre à la Communauté de Communes de Brocéliande concernant la construction du cinéma.

#### **5) Jardins de Brocéliande - cession de terrain**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet d'aire de services pour camping car sur la commune.

L'implantation d'une aire de camping car aux Jardins de Brocéliande avec l'ESAT Le Pommeret prend forme sous maîtrise communautaire. Il est convenu avec la Communauté de Communes de Brocéliande une cession gratuite de terrain appartenant à l'Association pour la Promotion des Handicapés. En complément, l'association propose au Conseil Municipal d'accepter une cession gratuite d'une partie de la parcelle section YL n° 46 d'une superficie d'environ 570 m<sup>2</sup> afin d'assurer une liaison publique à partir de la voie communale des Mesnils jusqu'à l'aire de stationnement.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la cession gratuite de terrain nécessaire à assurer une liaison publique à partir de la voie communale des Mesnils jusqu'à l'aire de stationnement.
- précise que les frais de géomètre (D2-BETALI) et les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- précise que les actes authentiques seront reçus en l'étude des Notaires Associés de Bréal-sous-Montfort,
- autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

#### **6) Accession sociale à la propriété - aide de la Commune pour l'obtention de la majoration du prêt à 0 % et du Pass Foncier**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2009/2304/52 en date du 23 avril 2009 sur l'accession sociale à la propriété - aide de la Commune pour l'obtention de la majoration du prêt à 0 % et du Pass Foncier.

Une deuxième délibération a été prise le 9 juillet 2009 pour préciser certains critères du Pass Foncier.

Or, il s'avère que les critères retenus sont trop restrictifs :

- critères financiers institués par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,
- le prix et la superficie du terrain.

Monsieur le Maire propose au vote du Conseil Municipal d'annuler la délibération n° 2009/0907/95 du 9 juillet 2009.

Il propose d'adopter le principe de versements de subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du prêt à taux zéro et du Pass Foncier jusqu'au 31 décembre 2010. Une convention avec l'Etat permettra à la collectivité d'être remboursée partiellement des sommes avancées.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- annule la délibération n° 2009/0907/95 en date du 9 juillet 2009,
- adopte le principe de versements de subvention pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du prêt à taux zéro et du pass foncier jusqu'au 31 décembre 2010,
- précise qu'en cas d'intervention du Conseil Général ou d'une autre collectivité locale, la participation de la Commune sera diminuée au prorata de l'aide apportée par d'autres collectivités,
- précise que l'examen des dossiers sera soumis à l'avis de la Commission "Urbanisme",
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au prochain budget,
- autorise M. le Maire à signer tous documents et conventions à intervenir.

**a) Lotissement "Les Frêches II" - accession sociale à la propriété - aide de la Commune pour l'obtention de la majoration du prêt à 0 % et du Pass Foncier**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter la délibération n° 2009/2304/52 du 23 avril 2009 et la délibération n° 2009/0511/116 du 5 novembre 2009 sur le dispositif du Pass Foncier.

La Commune de Bréal-sous-Montfort, dans le cadre de l'élaboration de sa politique locale de l'habitat, souhaite accompagner l'opération du lotissement "Les Frêches II" dans ce dispositif.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Pass Foncier individuel pour le lotissement communal "Les Frêches II",
- autorise M. le Maire à signer avec l'Etat une convention de prise en charge,
- sollicite de la Communauté de Communes de Brocéliande une prise en charge partielle dans le cadre du contrat de territoire.

**b) Lotissement "Le Pavail" - accession sociale à la propriété - aide de la Commune pour l'obtention de la majoration du prêt à 0 % et du Pass Foncier**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter la délibération n° 2009/2304/52 du 23 avril 2009 et la délibération n° 2009/0511/116 du 5 novembre 2009 sur le dispositif du Pass Foncier.

La Commune de Bréal-sous-Montfort, dans le cadre de l'élaboration de sa politique locale de l'habitat, souhaite accompagner l'opération du lotissement "Le Pavail" dans ce dispositif.

La Société ACANTHE a proposé un projet de convention pour le lotissement "Le Pavail".

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- autorise, à la majorité (1 voix "contre" : M<sup>me</sup> Corinne LE GALL et 5 "abstention" : M<sup>me</sup> LORY-BERCHOT, MM. RIBAUT, DUFRAIGNE, GEFFROY, M<sup>me</sup> VANSTEENE) :
- \* le Pass Foncier individuel pour le lotissement "Le Pavail",
- \* M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société ACANTHE.

**c) Lotissement Habitat 35 - accession sociale à la propriété - aide de la Commune pour l'obtention de la majoration du prêt à 0 % et du Pass Foncier**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter la délibération n° 2009/2304/52 du 23 avril 2009 et la délibération n° 2009/0511/116 du 5 novembre 2009 sur le dispositif du Pass Foncier.

La Commune de Bréal-sous-Montfort, dans le cadre de l'élaboration de sa politique locale de l'habitat, souhaite accompagner le projet Habitat 35 dans ce dispositif.

Cette opération concerne 13 maisons d'habitation programmées en accession sociale : 9 maisons rue de La Flèche d'Or et 4 maisons square James Watt (secteur rue de l'Ancienne Gare).

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Pass Foncier individuel pour l'opération Habitat 35 concernant les 13 maisons d'habitation programmées en accession sociale : 9 maisons rue de La Flèche d'Or et 4 maisons square James Watt (secteur rue de l'Ancienne Gare),
- autorise M. le Maire à signer avec l'Etat une convention de prise en charge,
- sollicite de la Communauté de Communes de Brocéliande une prise en charge partielle dans le cadre du contrat de territoire.

**d) Lotissement Habitation Familiale - accession sociale à la propriété - aide de la Commune pour l'obtention de la majoration du prêt à 0 % et du Pass Foncier**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter la délibération n° 2009/2304/52 du 23 avril 2009 et la délibération n° 2009/0511/116 du 5 novembre 2009 sur le dispositif du Pass Foncier.

La Commune de Bréal-sous-Montfort, dans le cadre de l'élaboration de sa politique locale de l'habitat, souhaite accompagner une opération expérimentale dans le dispositif Pass Foncier Collectif.

Cette opération programmée par Habitation Familiale concerne 25 logements situés dans le lotissement "Les Frêches" (12 appartements au n° 1, rue d'Italie et 13 au n° 3, rue d'Italie).

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Pass Foncier Collectif pour l'opération Habitation Familiale concernant les 25 logements dans le lotissement "Les Frêches",
- autorise M. le Maire à signer avec l'Etat une convention de prise en charge,

- sollicite de la Communauté de Communes de Brocéliande une prise en charge partielle dans le cadre du contrat de territoire.

**7) Liaison Centre Culturel-Place St-Malo - échange JUMEL**

Dans le cadre du projet d'une liaison entre le Centre Culturel et la Place St-Malo, Monsieur le Maire informe l'assemblée des négociations avec les Consorts JUMEL domiciliés à Bréal-sous-Montfort, propriétaires du terrain cadastré section A.T. n° 271. Les propriétaires acceptent d'échanger cette parcelle contre la parcelle section A.T. n° 272 de superficie identique appartenant au domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cet échange pour une superficie de 21 m<sup>2</sup>,
- précise que l'acte authentique sera reçu en l'étude des notaires associés de Bréal-sous-Montfort,
- précise que les frais d'actes seront à la charge de la Commune,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables à intervenir.

**8) Salle des sports - règlement intérieur**

Monsieur Xavier HEBERLE, Adjoint aux Sports, présente au Conseil Municipal un projet de règlement intérieur pour les salles du Complexe Sportif Colette Besson.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le règlement intérieur pour les salles du Complexe Sportif Colette Besson.
- précise que celui-ci sera affiché à l'intérieur des locaux.

**9) Convention transfert de charges à la Communauté de Communes de Brocéliande - travaux rue des Bouillons**

Dans le cadre de la compétence "développement économique" exercée par la Communauté de Communes de Brocéliande, la voie communale au lieu-dit "Les Bouillons" est d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les frais engagés par la Commune dans le cadre de la réalisation d'aménagements sur cette voie d'accès principal au parc d'activités du Pommeret doit faire l'objet d'un transfert de charges auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande. Il donne lecture du projet de convention à intervenir.

Les élus de Bréal Autrement décident de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- accepte le projet de convention entre la Commune et la Communauté de Communes de Brocéliande relative à la mise à disposition de la voie communale au lieu-dit "Les Bouillons" pour la réalisation d'aménagements sur cette voie d'accès principal au parc d'activités d'intérêt communautaire du Pommeret,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables y compris la convention à intervenir.

**10) Budget principal 2009 - décision modificative n° 4 - travaux aménagement rue de Mordelles**

Monsieur le Maire présente une décision modificative n° 4 des crédits inscrits au budget principal. Celle-ci permettra les règlements des travaux d'aménagement de la rue de Mordelles.

Monsieur le Maire propose un virement de crédits non engagés sur la modernisation de voirie programme 2009 pour équilibrer ces nouvelles dépenses comme suit :

Art.	Opér.	Fonct	Ser.	Libellé	Dépenses	Recettes
2315	70009	822	7111	Installations, matériel et outillage techniques	- 12 000 €	
2315	70007	822	7112	Installations, matériel et outillage techniques	12 000 €	
<b>TOTAL</b>					<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Les élus de Bréal Autrement (M<sup>me</sup> LORY-BERCHOT, MM. RIBAUT, DUFRAIGNE, GEFFROY et M<sup>me</sup> VANSTEENE) décident de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- accepte, à l'unanimité des votants, la décision modificative n° 4 au budget principal 2009.

**11) Réhabilitation local derrière le Centre de Secours (maison des associations)**

Monsieur André BERTHELOT, Adjoint aux Bâtiments Communaux, informe l'assemblée qu'après les réunions de la Commission "Bâtiments Communaux" une réhabilitation du local situé derrière le Centre de Secours est envisagée en Maison des Associations.

Cette réhabilitation comprendra deux niveaux d'une surface au rez-de-chaussée d'environ 370 m<sup>2</sup> et à l'étage 350 m<sup>2</sup>.

Les élus de Bréal Autrement (M<sup>me</sup> LORY-BERCHOT, MM. RIBAUT, DUFRAIGNE, GEFFROY et M<sup>me</sup> VANSTEENE) décident de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- accepte le projet de réhabilitation du local situé derrière le Centre de Secours en Maison des Associations.
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables y compris la consultation du maître d'œuvre à intervenir.

### **DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE**

#### **Décisions portant renonciation de droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la Commune sur les parcelles suivantes :

- section A.T. n° 321, 326, 329, 354, 370, 374, 376, 377, 378 et A.S. n° 304, 285, 286, 306, 307, 309, 310, 313 et 314
- section A.S. n° 218, 241, 268, 272, 246, 275, 271, 269, 270, 242 et 221
- section A.T. n° 236,

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à vingt deux heures. Suivent les signatures des membres présents.